



Un logement communautaire prend forme dans l'ancienne école des paysannes du couvent des bénédictines

In the long run

PROSPERITA planifie à long terme : dans sa 20e année, elle investit dans un couvent de 900 ans.

Je préfère la traduction anglaise du « long terme » à son équivalent français. Tandis que le français parle de terme, donc de fin, de cessation, « in the long run » évoque une longue course, donc un mouvement dans la durée et non un délai situé dans un futur éloigné. L'existence d'une caisse de pension peut aussi être décrite ainsi : elle vise le versement à long terme de prestations de rente, sans date butoir, car de nouveaux assurés s'y ajoutent constamment et s'attendent à leur tour, tôt ou tard, à une rente à vie. Une caisse de pension doit donc rester en mouvement à long terme, les objectifs à court terme ou à date fixe sont d'une moindre importance pour elle. Et pourtant, le bouclage annuel est aussi un instantané important pour PROSPERITA, afin de documenter son état de santé actuel, ou pour ainsi dire de prendre sa température.

De la photo au film

PROSPERITA, comme toutes les autres caisses de pension, a connu une année boursière sombre. Le taux de couverture a baissé à environ 100,49 % en raison de la performance négative de -4,08 % et la rémunération simultanée des avoirs de vieillesse des actifs à un taux de +1,00 % ainsi que des capitaux des bénéficiaires de rente à un taux de +2,00 %. Du point de vue juridique et pour l'organe de révision et la surveillance de la fondation, ce sont les chiffres à fin 2018 qui sont déterminants. Mais si l'on regarde la situation à long terme, l'année 2018 négative n'est qu'un écart à la baisse normale. En avril 2019 déjà, cette plongée avait été plus que compensée avec un rendement 7 %.

Les bases techniques de PROSPERITA sont bien plus importantes. Avec un rapport d'un bénéficiaire de rente pour 11 actifs, un taux d'intérêt technique de 2 % et un taux de conversion cible de 5,8 % pour 2021, nous sommes en bonne voie. Il faut accorder bien plus d'importance au « film » dynamique qui dure des années qu'à la « photo » statique de fin d'année.

Investissement dans un habitat proche du couvent

Quelle image pourrait mieux convenir pour illustrer la durée qu'un couvent médiéval. Le couvent de Fahr, une exclave argovienne dans la vallée zurichoise de la Limmat, avec ses près de 900 ans d'histoire, peut prétendre à une bonne assise dans le temps. PROSPERITA a remporté la procédure d'appel d'offres pour l'utilisation des bâtiments annexes du couvent avec un projet intitulé « erfahrbar » (palpable). Il est prévu de transformer l'ancienne école de paysannes en habitat communautaire proche du couvent ainsi que de rénover les autres bâtiments. Le projet « erfahrbar » réunit les domaines de l'habitat, de la restauration, de l'agriculture et de la spiritualité. Le projet est un défi en raison de sa grande complexité juridique et en matière de planification. Mais PROSPERITA s'y attaque avec plaisir eu égard à l'horizon à long terme.

Meilleures salutations,

Joel Blunier
Directeur

20 ANS
PROSPERITA

Changement de l'expert en prévoyance professionnelle

Au 1^{er} janvier 2019, André Tapernoux a succédé à Martin Franceschina comme expert en prévoyance professionnelle.

Pendant neuf ans, PK Expert AG à Münsingen avait assumé le mandat d'expert pour PROSPERITA. Le dernier expert a été Martin Franceschina. Le conseil de fondation a décidé en automne 2018 de lancer un nouvel appel d'offres, puis a choisi André Tapernoux de l'entreprise Keller Experten AG à Frauenfeld. Il est mathématicien et expert en caisse de pension de la CSEP et a travaillé auparavant auprès d'une entreprise de conseil internationale ainsi que durant quelques années comme responsable de la gestion de risques auprès de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). Il est marié et vit avec sa famille à Küsnacht (ZH).



André Tapernoux

À l'interne

Les services de gestion n'ont malheureusement pas satisfait tous les clients ces derniers mois. La raison en est notamment un manque de personnel dans l'administration. Nous nous excusons platement pour tous les désagréments et inconvénients qui en découlent. Le conseil de fondation, en collaboration avec notre partenaire de services, est actuellement en train de mettre en œuvre des mesures ciblées pour améliorer la qualité des services à l'égard des clients et des assurés.

Aperçu des comptes annuel 2018

La performance négative en 2018 a entraîné une baisse du taux de couverture. Mais celui-ci s'était déjà remis en avril de cette année.

L'année dernière a été une mauvaise année boursière pour toutes les caisses de pension. PROSPERITA a ainsi accusé une de plus grandes pertes de ses 20 ans d'existence avec une performance boursière de -4,08 % (Pool 1). Le conseil de fondation n'a donc pas pu décider une rémunération plus élevée des avoires de vieillesse obligatoires et surobligatoires que le taux minimal de 1,00 % décidé par le Conseil fédéral.

La nette baisse de la valeur d'investissement a donc aussi exercé une influence sur la situation financière de la fondation : le taux de couverture a baissé de 108,7 % à environ 100,5 % au 31 décembre 2018. Une partie de cette réduction doit cependant être attribuée à une adaptation des bases de calcul des provisions techniques pour les pertes sur retraites. Heureusement, le taux de couverture avait à nouveau repris d'ici avril 2019 grâce au début positif de l'année boursière.

Les investissements gérés ont légèrement augmenté au cours de l'exercice de CHF 397 à CHF 400 millions ; pendant la même période, la fondation a reçu 15,3 millions de plus qu'elle n'a dû verser. Cela se voit au fait que le nombre de personnes assurées est passé en une année de 4182 à 4196. Il faut indiquer ici que près de 100 missionnaires ont été transférés de PROSPERITA à la nouvelle fondation pour missionnaires.

Le nombre de bénéficiaires de rente de vieillesse a augmenté d'environ 9 % de manière nettement plus forte (2018 : 386 / 2017 : 353). Toutefois, avec un ratio de 11 actifs pour un bénéficiaire de rente, PROSPERITA bénéficie encore d'une très bonne capacité de risque structurelle.

Le rapport annuel définitif de 2018 sera présenté à l'assemblée des délégués du 14 juin 2019 et peut être commandé sous format papier au moyen du talon ci-joint. La version numérique sera disponible en téléchargement au plus tard le 11 juin 2019 sur notre site internet www.prosperita.ch.

Qu'advient-il des prestations de libre passage excédentaires ?

Il peut se produire que tout l'avoir de vieillesse ne puisse pas être apporté à la nouvelle caisse de pension en cas de changement d'employeur. Il faudrait déjà en parler lors de l'entretien d'embauche.

Les bonifications d'épargne définies dans le plan de prévoyance et le montant du salaire assuré déterminent le potentiel de rachat maximal d'une personne assurée. On entend par là un avoir de vieillesse que la personne aurait épargné aujourd'hui si elle avait été assurée depuis l'âge de 25 ans dans un plan de prévoyance inchangé au salaire et avec le taux d'activité actuels. Plus les bonifications d'épargne d'un plan de prévoyance sont élevées, plus la somme de rachat maximale sera importante.

Potentiel de rachat comme limite supérieure

Comme les cotisations d'épargne LPP et les rachats volontaires dans la caisse de pension sont déductibles des impôts, cette somme de rachat maximale est fixée comme limite supérieure. Il s'agit ainsi d'éviter les évasions fiscales excessives. Plus simplement : une personne assurée ne peut pas apporter plus de capital à la caisse de pension que son potentiel de rachat actuel. Cela s'applique aussi aux prestations de libre passage transférées d'une caisse de pension à une autre. Donc si une personne assurée passe d'un employeur avec une bonification d'épargne élevée à un employeur avec une bonification d'épargne plus restreinte, il peut se produire que plus de capital soit transféré que ce qui peut être apporté à la nouvelle caisse de pension. Dans ce cas, les personnes assurées sont priées d'indiquer ce qu'il faut faire avec les prestations de libre passage excédentaires.

Il existe deux possibilités : soit ce capital est transféré sur un compte de libre passage externe auprès d'une banque, soit il est déposé sur un compte séparé auprès de PROSPERITA. Cette dernière solution offre l'avantage, outre la rémunération plus élevée (2019 : 0,5 %) qu'un transfert sur le compte de la caisse de pension est plus simple si une possibilité de rachat survient ultérieurement. Il est important de veiller au fait que l'avoir sur le compte de libre passage ou sur un second compte auprès de PROSPERITA peut uniquement être touché sous forme de capital lors du départ à la retraite.

Éviter les mauvaises surprises

Il se produit souvent chez des clients de PROSPERITA, surtout au sein d'organisations chrétiennes et sociales, que des personnes en fin de carrière professionnelle dans l'économie privée soient engagées et soient disposées à proposer leur savoir-faire à un salaire plus bas. Lors des entretiens d'embauche, on oublie souvent de parler de la solution de prévoyance chez PROSPERITA. Les organisations financées par des dons utilisent souvent uniquement des plans minimaux proches de la LPP, ce qui entraîne que les personnes issues de l'économie privée transfèrent des prestations de libre passage nettement trop élevées. En plus de la baisse de salaire acceptée en connaissance de cause, les assurés font alors l'expérience d'une mauvaise surprise lorsqu'ils constatent que leur avoir de vieillesse épargné ne peut être que partiellement converti en rente. C'est pourquoi il est important de discuter de cet aspect déjà lors des entretiens d'embauche. Pour contrer ce problème, il est possible d'améliorer le plan par une épargne complémentaire. En revanche, cela entraînera des coûts supplémentaires pour l'employeur et tous les autres collaborateurs concernés par ce plan.

Compte de libre passage externe auprès d'une banque

1



Compte séparé auprès de PROSPERITA avec un taux de rendement préférentiel

2

En cas de prestations de libre passage excédentaires, décidez-vous en faveur de l'une de ces deux possibilités

PKRück : nouveau partenaire de réassurance

Depuis début 2019, PROSPERITA a réassuré les risques décès et invalidité auprès de la PKRück, spécialisée dans les caisses de pension.

Comme le contrat avec La Mobilière est arrivé à son terme à fin 2018, le conseil de fondation a sélectionné la PKRück Lebensversicherungsgesellschaft comme nouveau réassureur après un appel d'offres avec un accompagnement externe. La PKRück se concentre sur la réassurance des risques de décès et d'invalidité des caisses de pension et est entièrement en mains de plusieurs grandes institutions de prévoyance. Depuis début 2019, elle est responsable non seulement de la réassurance des gros sinistres, mais aussi de la gestion des cas entraînant des prestations et de celle des rentes de PROSPERITA. La PKRück offre aussi d'autres services utiles aux employeurs :

Portail en ligne pknet : Les employeurs affiliés peuvent créer des annonces d'incapacité de travail sans papier en quelques clics par le biais du service en ligne pknet. Ils ont aussi un aperçu en tout temps de l'état actuel de leurs cas entraînant une prestation. Les informations pour s'inscrire sur le pknet sont jointes au présent envoi de newsletter.

Le projet phare énergétique est prêt à l'occupation

Les appartements du lotissement « Solaris » à Möriken (AG) sont déjà en partie loués.

Dès le 1er août 2019, les appartements du nouveau bloc locatif de PROSPERITA à Möriken (AG) pourront être occupés. Ce lotissement certifié Minergie-P et Minergie-ECO qui porte le nom prédestiné de « Solaris » est presque terminé. Près de la moitié des appartements sont déjà loués. Les personnes intéressées à une location peuvent s'informer sur www.wohnen-solaris.ch.

pk:rück

Séminaires de prévention : Chaque année, la PKRück offre en collaboration avec la Haute École de Lucerne une large palette de séminaires pratiques sur la gestion de la santé en entreprise. Les cadres et les responsables du personnel de PME y apprennent à reconnaître eux-mêmes des situations critiques, à soutenir le personnel de manière ciblée et à introduire et réaliser des mesures de prévention au sein de l'entreprise. Vous trouverez le programme des séminaires et l'inscription sur www.pkruECK.com.

Hotline pk.tel : pk.tel offre aux cadres et responsables du personnel un conseil complet par téléphone pour les questions liées à des situations psychiques ou sanitaires complexes ainsi qu'en cas d'incapacité de travail. Les appels se font au 043 268 27 77 et sont gérés par l'entreprise Rehafirst AG sur mandat de PKRück.

Tous les services décrits ci-dessus sont mis gratuitement à disposition des clients de PROSPERITA.



Assemblée des délégués jubilaire à Soleure

PROSPERITA fêtera ses 20 ans d'existence le 14 juin 2019 à Soleure. Après l'assemblée des délégués (AD), il y aura une navigation jubilaire sur l'Aare.

PROSPERITA a été fondée il y a 20 ans. La fondation fêtera son anniversaire le vendredi 14 juin 2019 à l'Alten Spital à Soleure. Lors de la première partie de l'AD, nous passerons en revue l'exercice écoulé et vous présenterons les dernières nouvelles. Lors de la deuxième partie, Adriel Jost, économiste en chef chez Wellershoff & Partners nous parlera des « Défis actuels pour l'économie : Qu'est-ce qui nous attend ? » et Karlo Barac nous présentera la nouvelle solution de réassurance de PKRück. Notre invité d'honneur sera Daniel Giubellini. Il répondra lors d'un entretien à des questions sur sa carrière de gymnaste et de champion d'Europe aux barres parallèles, ainsi que sur ses tâches professionnelles de directeur de la Fondation de prévoyance Swiss Life.

Enfin, nous procéderons à la réélection du conseil de fondation. Après 20 ans, le président fondateur Robert Roth se retire. Ursula Peyer de Weinfeld (TG) est



Dr. Adriel Jost



Daniel Giubellini

proposée pour le remplacer. Vous trouverez les propositions d'élection au conseil de fondation en annexe.

Croisière jubilaire sur l'Aar

La croisière sur l'Aar sera le point d'orgue de l'AD jubilaire. Tous les délégués et leurs invités sont invités à participer à une croisière de trois heures et demi avec apéro, souper, petits discours et divertissement musical par le groupe « Adam's Wedding ». Le lieu de départ et d'arrivée de la croisière est Soleure. La participation à l'AD et à la croisière est gratuite. Le nombre de places à bord est limité. Vous trouverez en annexe l'invitation et le programme de l'assemblée des délégués. Nous vous prions de vous inscrire avant le vendredi 7 juin 2019 au moyen du talon ci-joint ou en utilisant le formulaire en ligne sur notre site internet www.prosperita.ch.



Invitation à la séance d'information sur le deuxième pilier

PROSPERITA invite toutes les personnes intéressées à la manifestation After Work sur le deuxième pilier le 23 mai 2019 à Zurich.

Pour la troisième fois, PROSPERITA propose une séance d'information sur la prévoyance professionnelle en général et sur les prestations de prévoyance de PROSPERITA en particulier. Obtenez des informations de première main sur les prestations d'assurance et de rente, les possibilités de rachat, la retraite anticipée, l'encouragement à la propriété du logement, les versements en capital et les questions d'actualité relatives au deuxième pilier. Les personnes assurées et les représentants des employeurs des caisses de pension affiliées ainsi que toute autre personne intéressée sont invités à participer. La manifestation se déroule le jeudi 23 mai 2019 de 17 h 30 à env. 20 h au restaurant Au Premier à la gare principale de Zurich (avec en-cas/boissons). La participation est gratuite. Inscrivez-vous en ligne sur www.prosperita.ch.

Annoncez-vous déjà vos mutations en ligne ?

Depuis quelques mois, les employeurs peuvent procéder aux mutations concernant les assurés en ligne via l'Employee Business Center (EBC).

La plupart des mutations de personnel se font encore par écrit. Cela demeure certes possible. Nous souhaitons néanmoins attirer votre attention sur le fait que le temps nécessaire pour traiter les mutations dans l'EBC est nettement réduit, tant pour les employeurs que pour nos collaborateurs administratifs. Si vous n'avez pas encore reçu de données d'inscription ou si vous avez besoin d'un accès supplémentaire, veuillez nous en informer par courriel à admin@prosperita.ch.



Chiffres-clé

	15.4.2019	31.12.2018
Capital investi en millions	CHF 437	CHF 400
Nombre d'assurés	4269	4196
Nombre d'entreprises	393	376
Taux de couverture (Pool 1)	env. 108 %	100,5 %
Performance (Pool 1)	6,93 %	-4,08 %
Bénéficiaires de rente-vieillesse	400	386
Taux de conversion	6,2 %	6,4 %

Le rendement des investissements était nettement supérieur à la performance annuelle 2018 à mi-avril, soit 7 %. Le taux de couverture (Pool 1) a ainsi pu remonter à environ 108 %. Au 1^{er} janvier 2019, 17 entreprises et organisations étaient affiliées à PROSPERITA. Le nombre d'assurés a donc augmenté à 4269 personnes. Le capital investi géré a augmenté de 9 % depuis le début de l'année pour atteindre 437 millions.

PROSPERITA
Fondation pour la prévoyance professionnelle

www.prosperita.ch

Secrétariat
PROSPERITA
Monbijoustrasse 5
3001 Bern
Téléphone 031 307 32 40
info@prosperita.ch

Gestion
Joel Blunier
Monbijoustrasse 5
3001 Bern
Téléphone 031 307 32 46
joel.blunier@prosperita.ch

Vente
Heinz Oertle
Monbijoustrasse 5
3001 Bern
Téléphone 031 307 32 45
verkauf@prosperita.ch